



Association des sculpteurs de St-Eustache

Procès-verbal de l'Assemblée Générale

Date de la réunion : 7 septembre 2022

Emplacement de la réunion : Maison du Citoyen

Étaient présents :

Henri-Paul Biron, Président

Karen Laurin, Secrétaire

Jean-François Bélanger, Vice-Président

Nicole Fortier, Directrice des projets

Claude Lussier, Trésorier

Membres inscrits sur la feuille de présences jointe

Début de la réunion : 19h18

1) Ouverture de l'Assemblée générale

2) Lecture et adoption de l'Ordre du jour

- * Proposée par : Yvan Picard
- * Appuyée par : Roger Chamberland

3) Lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée générale

- * Proposée par : François Labelle
- * Appuyée par : Christiane Asselin

4) Mot du président

Le président Henri-Paul Biron s'adresse à l'assemblée. Il remercie d'abord les membres sortants du CA pour leur implication passée et leur implication en tant que mentor qui a aidé la transition vers le nouveau CA.

Il parle ensuite de l'arbre qui est tombé près du local le 21 mai dernier et a l'endommagé légèrement. L'Association ne pourra donc pas y tenir ses cours, car il n'y a pas d'électricité. Henri-Paul assure l'assemblée qu'il est en contacts constants avec la Ville pour s'assurer que nous récupérons notre local le plus rapidement possible. Un local temporaire nous a été fourni pour la session d'automne et nous espérons grandement que les travaux soient finis avant décembre. Il y aura plus de détails à ce sujet au point 7.

Le président remercie les membres qui ont aidé au déménagement vers le local temporaire et ont fait en sorte qu'il soit fait rapidement et efficacement.

Enfin, le président informe l'assemblée qu'il y aura un vote pour l'approbation de la révision des *Statut et règlements*.

5) Lecture des États Financiers

Le président donne la parole au trésorier Claude Lussier pour le bilan des États Financiers.

Il n'y a eu aucun gain ni dépense depuis l'Assemblée de mai, donc il n'y a aucun changement à faire aux états financiers de la dernière Assemblée. On rappelle principalement le déficit de 5705,75\$ qu'a essuyé l'Association au cours de l'année fiscale 2021-2022.

Les membres posent des questions.

Question #1 : Est-ce que le montant cumulé des cartes de membres couvre les assurances?

Réponse : Les assurances coûtent 676\$ annuellement et on a amassé 900\$ en cartes de membres, donc oui.

Question #2 : Est-ce qu'on ne devrait pas augmenter le coût des cartes de membres?

Tout augmente, donc il pourrait être une bonne idée d'augmenter les coûts de la carte de membre.

Par contre, les coûts de la carte de membre doivent être justifiable par les dépenses reliées au fonctionnement de l'association (exemple : assurances et ce qui a trait au local). Un membre propose que le format des prochains États financiers soit changé pour diviser les dépenses liées principalement au local qui doivent être couvertes par les cartes de membres et les autres dépenses comme le salaire des enseignants.

Aussi, si les *Statut* de l'Association laissent les coûts des ateliers dirigés à la discrétion du CA, ils fixent le coût de la carte de membre à 25\$. Toute augmentation du coût de la carte de membre doit donc être votée en Assemblée et ajoutée aux *Statuts et règlements* de l'Association.

Réponse : Pour l'instant, le coût de la carte de membre reste à 25\$, mais le Conseil va étudier la proposition lors d'une prochaine rencontre du Conseil.

L'approbation des États financiers est demandée.

* Proposée par : Philippe Overy

* Appuyée par : Yvan Picard

6) Augmentation des coûts des ateliers dirigés

Sur invitation du président, le trésorier expose l'augmentation des coûts des ateliers dirigés proposée pour septembre par le Conseil et les raisons qui justifient l'augmentation.

Les États financiers témoignent clairement d'un besoin d'augmenter les revenus de l'Association.

Depuis longtemps les coûts des ateliers dirigés ont été fixés pour qu'il faille un minimum de 9 élèves dans un cours pour couvrir les salaires des enseignants. Or, il a parfois été difficile dans les dernières années d'avoir au moins 9 élèves dans un cours. Claude Lussier a fait le calcul qu'en augmentant les ateliers à 205\$, il est possible de couvrir les coûts des ateliers avec seulement 8 élèves. Il s'agit selon le Conseil d'une augmentation graduelle et raisonnable pour améliorer les finances de l'Association. Le Conseil croit que des frais de carte de membre trop élevés pourraient faire peur aux nouveaux adhérents, mais qu'ils seraient sans doute plus enclins à payer plus chers pour les cours comme tel, qui sont déjà très bas par rapport aux offres qui se font ailleurs.

Comme preuve de cet argument, Jean-François explique que 14 nouveaux élèves se sont inscrits à ces coût à la Saint-Jean et que tous trouvaient que 205\$ n'était pas élevé pour les cours.

Un membre demande s'il y a augmentation des salaires des enseignants et le Conseil répond que ce n'est pas le cas.

Le président demande ensuite si quelqu'un voit une raison d'être contre l'augmentation. Personne ne l'est.

7) Nouveau local temporaire

Le président Henri-Paul Biron informe l'Assemblée des propriétés et inconvénients du local temporaire qui nous a été prêté par la Ville.

Pour la session d'automne 2022, les cours se donneront au Chalet Reiner-Kley situé dans le parc Terrasse René au 71 63^e avenue à Saint-Eustache (du côté de la rivière via Grande-Côte).

Voici une liste des propriétés et inconvénients du nouveau local :

- Il y a un **stationnement** perpendiculaire à la rue
- Le local n'est pas très grand, donc on ne peut pas installer de **tour à bois**. Ces cours ne se donneront pas à l'automne.
- Le Quartier des îles a son propre **personnel d'entretien**, donc on n'a pas besoin d'engager notre femme de ménage habituelle. Le ménage se fera le vendredi.
- Il est impossible d'emmener la **scie à ruban**. Tout élève qui a besoin de faire couper une pièce à la scie à ruban devra s'y prendre d'avance et la laisser aux enseignants avant le moment où ils ont besoin de la pièce pour que ceux-ci la coupent sur leur propre scie.

- Les **meules** ont été déménagées.
- Les **outils et équipements** les plus essentiels ont été déménagés
- La porte fonctionne par **clé à puce** qui doit être active en tout temps, donc la porte va se verrouiller dès qu'elle est fermée
- **L'éclairage** est mauvais, surtout de soir, donc on va installer nos propres DEL.
- **Le chauffage** est au plafond et non réglable (on ne peut pas toucher au thermostat). Il peut aussi être très bruyant. Si on s'aperçoit que c'est un problème, on va couper le chauffage fourni et aller nous chercher une chaufferette pour remplacer le chauffage fourni.

En ce qui concerne les assurances, on doit communiquer avec la Ville pour savoir si elles seront divisées entre les deux locaux et comment ça va fonctionner.

Le local est normalement utilisé par les patineurs l'hiver. S'il nous est impossible de ravoir notre local en décembre, la Ville va faire installer une roulotte pour les patineurs et nous resterons dans le chalet.

Le Conseil répond aux demandes de précisions des membres et passe au point suivant.

8) Approbation des Statuts et règlements révisés

Le président demande à l'Assemblée si tout le monde a pris connaissance du document révisé des *Statuts et règlements* envoyé par courriel. Comme peu de membres ont fait la lecture complète du document, la secrétaire Karen Laurin procède ensuite à la lecture complète en donnant des précisions sur certains des éléments qui ont été changés.

L'Assemblée passe ensuite au vote. Les *Statuts et règlements* révisés tel que lus devant l'Assemblée sont **approuvés à l'unanimité.**

9) Projet Collectif

La directrice des projets Nicole Fortier expose où on en est avec le projet collectif pour le Chalet René-Chartrand entamé à la St-Jean. On estime que, des 25 pièces à faire il reste au moins 15 à 20 pièces à finir, dont plusieurs ne sont pas du tout entamées.

Il y aura la possibilité d'avancer le projet lors du *Festival de la Galette*, mais ce ne sera sans doute pas suffisant pour tout terminer.

Nicole a donc contacté les enseignants pour confirmer s'ils seraient d'accord pour donner des ateliers pour avancer le projet, ce qu'ils ont accepté. Ces ateliers auront lieu les samedis. Des listes d'inscriptions seront affichées au local lorsque les dates des ateliers auront été confirmées.

10) Activités à venir

Début des cours

Les cours auront lieu entre le 12 septembre et le 8 décembre 2022.

Naturellement, il est impossible de donner les cours de tour à bois cet automne et la possibilité de les donner à l'hiver 2023 va dépendre du local que nous occuperons à ce moment.

La bonne nouvelle est que les classes sont bien remplies. Il ne reste normalement que 7 places (qu'on espère remplir au Festival de la Galette) et il y a au moins 8 élèves par cours.

Festival de la Galette

On rappelle que le *Festival de la Galette* aura lieu les 17 et 18 septembre.

L'horaire est de 10h à 17h les deux jours et on ne peut plus passer avec les véhicules à partir de 9h00. On peut commencer à s'installer à partir de 7h00, mais nous ne jugeons pas avoir besoin d'autant de temps. Nous avons déjà les membres pour récupérer le matériel au local vers 8h00, donc les membres qui désirent aider à l'installation peuvent nous rejoindre sur le site après ça.

Nous serons normalement dans les jardins du Manoir Globenski, mais n'avons pas encore les détails de l'emplacement exact. Le Conseil enverra un message aux membres une fois l'emplacement confirmé.

11) Varia

Le Conseil n'a aucun sujet à proposer dans le varia et demande aux membres s'il y a des sujets qu'ils désirent aborder.

Un membre demande s'il est possible de payer par virement Interac.

Le conseil confirme que les virements Interac sont possibles. Un courriel sera envoyé aux membres pour confirmer à quelle adresse courriel envoyer les virements. On s'accorde sur le fait que la question sera *Outil?* et la réponse sera : *gouge*.

Comme l'Assemblée n'a pas d'autres sujets à aborder, on propose la levée de l'Assemblée

12) Levée de l'Assemblée

- * Proposée par : Roger Chamberland
- * Appuyée par : Philippe Overy

Fin de la réunion : 21 h00

À discuter à la prochaine AG :

- Augmentation des coûts de la carte de membres si le CA convient de la nécessité (à voter et ajouter aux *Statuts et Règlements* si c'est le cas)